

Guy Percevault est désigné Secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu du conseil du 12 septembre 2016

☞ Adopté à l'unanimité

1- Présentation des activités du service Tourisme et de l'évolution de son organisation

Présentation effectuée par Alain Rougale :

En préambule, le Vice-président rappelle la création de l'OTI Trièves en 2012, lors de la fusion des 3 communautés de communes et du regroupement des 5 Offices de Tourisme et Syndicat d'Initiative présents sur le territoire.

L'OT Intercommunal du Trièves est en régie directe et son budget est voté par le conseil communautaire après avis du conseil d'exploitation.

D'importantes économies ont été réalisées entre 2012 et 2016. En 2012, le budget s'élevait à 482 313€. Il est de 406 726€ en 2016.

Aujourd'hui, suite à la fermeture des OT de Clelles et SI de Monestier de Clermont, l'accueil physique se fait à Gresse en Vercors, au Col de l'Arzelier et à Mens.

Suite au rendu de l'étude Stratorial, il a été décidé de créer un pôle de développement touristique basé à Clelles. La création de ce pôle vise au développement de la promotion et à l'accompagnement des acteurs du tourisme.

Le Vice-président rappelle les actions du service :

- création d'outils de communication, avec une progression de fréquentation du site Internet chaque année, diffusion de reportages télévisés sur France 2 et TF1,
- opérations de promotions avec notamment la participation aux événements tels que la Fête du bleu par exemple ou la présence sur des salons,
- communication avec les réseaux professionnels avec la participation aux 1ères assises du Tourisme le 3 octobre dernier.

Arrivée P. Suzzarini

Arrivée G. Gontard

Après avoir travaillé en collaboration avec la commission tourisme pour aboutir à la mise en place de groupes de travail « taxe de séjour », « cotisations » et à la signature d'une convention de labellisation du territoire avec la FFCT, il reste à élaborer un schéma de développement touristique afin de définir une stratégie claire pour le tourisme et les actions à mener par le service.

Débat :

Laurent Viallard s'interroge sur le choix du lieu du pôle et sur la possibilité d'y accueillir du public.

Le choix s'est porté sur Clelles pour sa situation centrale et pour faciliter un rapprochement avec le service « Economie » de la CCT.

Il ne s'agit pas d'un lieu d'accueil mais uniquement d'un lieu de travail regroupant tous les agents du service dans un même lieu en dehors des périodes touristiques

Frédéric Aubert tient à mentionner le point « Infotourisme » à Tréminis qui connaît un bon taux de fréquentation.

Arrivée F. Puissat

Laurent Viallard s'interroge sur l'efficacité de ces actions sur le territoire.

Ces actions ont un effet direct sur le territoire mais il reste néanmoins difficile de chiffrer les retours. Le taux de remplissage sur certains campings et gîtes, l'accueil de journalistes étrangers, permettent de dire qu'il y a un retour. Des instruments de mesures chiffrés n'existent pas aujourd'hui mais on constate une hausse sensible de la fréquentation sur Internet répond Alain Rougale.

Pour Laurent Viallard, se caler sur les fréquentations du site reste aléatoire sachant que 50% du trafic sur internet vient de robots.

Selon Philippe Berthoin, l'augmentation de fréquentation sur les passerelles est bien visible. Jérôme Fauconnier rajoute : « les retombées sur le territoire sont de 400 000€ pour le trail des passerelles. Aujourd'hui, la dynamique est de faire venir les gens et de pouvoir les accueillir ».

Laurent Viallard déplore que le Trièves soit juste un lieu de passage dans lequel les gens ne restent pas.

La réponse tient au fait, qu'aujourd'hui, il n'existe pas d'offre diversifiée du produit Trièves répond Jérôme Fauconnier.

Christine Tassan explique qu'une augmentation de la clientèle belge a été constatée dans les OT et dans les campings. Il est difficile de quantifier les retours mais les actions commencent à porter leurs fruits grâce aux accueils presse et à la présence de l'OTI sur les salons. D'autre part, le fait d'être regroupés en un seul et même lieu va permettre de gagner en efficacité et enrichir les missions des agents.

Michel Picot s'interroge sur la manière de travailler avec le service Culture.

Les 2 services sont en lien, les agents se rencontrent et partagent les informations (cf. facebook)

Pour conclure, Jérôme Fauconnier informe que la signature de la convention de labellisation avec la FFCT a eu lieu juste avant le conseil communautaire. Il s'agit d'une démarche positive qui correspond au tourisme doux du territoire.

2- Election des membres de la CAO

La réforme des marchés publics, initiée par l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics est entrée en application le 1er avril 2016 suite à la promulgation du décret d'application le 25 mars 2016.

Depuis cette date et conformément aux dispositions des articles L.1414-1 et 1414-2 du Code général des collectivités territoriales, la commission d'appel d'offres de tous les EPCI doit invariablement être composée de son président et de cinq membres élus (5 titulaires et 5 suppléants). Dans ce contexte, il convient de constituer une nouvelle commission d'appel d'offre. Cette élection doit intervenir selon le principe de la représentation proportionnelle. Une seule liste a été déposée.

Sont candidats en tant que titulaires : Marie-Jo Villard, Victor Vecchiato, Christophe Drure, Marc Delmas, et Daniel Niot.

Sont candidats en tant que suppléants : Eric Bernard, Claude Didier, Michel Picot, Jean-Bernard Bellier et Joël Cavret.

Le vote se fait à main levée, avec l'accord de l'assemblée délibérante.

Vote : Election des membres de la CAO tels que désignés ci-dessus

☞ **Adopté à l'unanimité**

3- Convention entre la CCT et la structure porteuse de la CLE du Drac et de la Romanche 2016-2017-2018

La Commission Locale de l'Eau du Drac et de la Romanche a été créée en application de la loi sur l'eau du 3 janvier 1992. Elle est chargée « de l'élaboration, de la révision et du suivi de l'application du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du Drac et de la Romanche ».

Le territoire de compétence de la CLE du Drac et de la Romanche est constitué du bassin versant du Drac à partir du lac de Sautet et de la totalité du bassin versant de son principal affluent, la Romanche. Il concerne 119 communes — dont 115 sont situées en Isère — et couvre une superficie de plus de 2500 km².

Le SAGE se traduit par la réalisation de 2 contrats de rivière (le Contrat de rivière Drac et le Contrat de rivière Romanche), une Réserve Naturelle Régionale des Isles du Drac, de contrats Verts et Bleus. Ces démarches sont portées par des structures locales.

La présente convention, conclue pour une durée de 3 ans, définit les conditions de l'engagement des collectivités partenaires de la CLE auprès de la structure porteuse.

Dans le cadre de cette convention, la communauté de communes du Trièves verse une contribution d'un montant forfaitaire de 2000 € annuel pour 2016, 2017 et 2018 à la CLE Drac Romanche ; contribution inchangée par rapport à 2015 (budget Eau potable).

Vote : convention entre la CCT et la structure porteuse de la CLE du Drac et de la Romanche 2016-2017-2018

☞ **Adopté à l'unanimité**

4- Budget Principal : DM n°1

Il est proposé de modifier le budget principal 2016 de la manière suivante :

			Dépenses	Recettes
Moyens généraux	F	6161 - Assurance	3 370,00	
	F	74124 - Dotation intercommunale		5 059,00
	F	74126 - Dotation de compensation		-1 698,00
	F	60632 - Fournitures petit équipement	15 000,00	
	F	73925 - FPIC	4 612,00	
	I	21311 - Constructions	-15 000,00	
	I	024 - Cession du Camion Boxer		550,00
	I	2811 - Amortissements d'immobilisations		415,00
	F	6811 - Amortissements d'immobilisations	415,00	
Economie	I	2051 - Logiciel pour création de business plan	1 560,00	
	I	1022 - Fctva		255,00
	F	6251 - Frais de déplacement	228,00	
	F	6745 - Participation Projet Développement Eco	3 000,00	
	F	6226 - honoraires	-7 100,00	
	F	6236 - Publications	-1 000,00	
	F	7472 - Subvention Région (foncière agricole et signalétique)		-4 850,00
Forêt	F	7473 - Subvention Département		750,00
	F	60623 - Alimentation pour le colloque	950,00	
	F	7473 - Subvention Département pour le colloque		800,00
	F	7477 - Région CRPF		-9 600,00
	F	7472 - Région CRPF		-4 800,00
TEPOS	F	7477 - Leader CRPF		15 360,00
	F	6226 - AERE Eolien	7 560,00	
TEPCV	F	7472 - Région Prestation externe		5 968,00
	F	6281 - Cotisation	500,00	
	F	6226 - Diagnostic Energétique	20 000,00	
	F	7478 - Subvention Ademe		17 000,00
MEJ	F	70688 - Participation des particuliers		3 000,00
	F	6226 - Animation Parc Vélo	1 600,00	
Moyens généraux	F	7478 - Subvention CAF Espace de Vie Social		7 486,00
	F	023 - Virement à la section d'investissement	-14 660,00	
	I	021 - Virement de la section de fonctionnement		-14 660,00
			21 035,00	21 035,00

Vote : Budget Principal : DM 1

☞ Adopté à l'unanimité

5- Budget Tourisme : DM n°1

Il est proposé au conseil communautaire de modifier le budget Tourisme 2016 de la manière suivante :

		Dépenses	Recettes
F	6281 - Concours divers	1 200,00	
F	6574 - Subvention aux associations	-1 200,00	
TOTAL FONCTIONNEMENT		0,00	0,00

Vote : Budget Tourisme : DM 1

☞ Adopté à l'unanimité

6- Budget Collecte et traitement des déchets : DM n°2

Il est proposé au conseil communautaire de modifier le budget OM 2016 de la manière suivante :

		Dépenses	Recettes
F	6811 - Dotations aux amortissements	1 600,00	
F	777 - Amortissements des subventions		2 091,00
F	023 - Virement à la section d'investissement	491,00	
	TOTAL FONCTIONNEMENT	2 091,00	2 091,00
I	021 - Virement de la section de fonctionnement		491,00
I	13913 - Amortissements des subventions	2 091,00	
I	28184 - Mobilier		1 600,00
	TOTAL INVESTISSEMENT	2 091,00	2 091,00

Vote : Budget Collecte et traitement des déchets : DM 2

☞ **Adopté à l'unanimité**

7- Budget Vie scolaire : DM n°2

Il est proposé au conseil communautaire de modifier le budget Ecoles 2016 de la manière suivante :

		Dépenses	Recettes
F	60632 - Fournitures de petit équipement	2 117,00	
F	615221 - Entretien Bâtiments	4 000,00	
F	6542 - Créances Eteintes	1 200,00	
F	65541 - Contributions	2 201,00	
F	6419 - Remboursement IJ		3 401,00
F	7788 - Produits exceptionnels		3 342,00
F	023 - Virement à la section d'investissement	-2 775,00	
	TOTAL FONCTIONNEMENT	6 743,00	6 743,00
I	021 - Virement de la section de fonctionnement		-2 775,00
I	2184 - Mobilier	-2 775,00	
	TOTAL INVESTISSEMENT	-2 775,00	-2 775,00

Vote : Budget Vie scolaire : DM 2

☞ **Adopté à l'unanimité**

8 – Modification du tableau des effectifs

Suite à l'avis favorable du Comité Technique du 11 octobre 2016, une modification est proposée concernant le poste n° 2016-71 :

- Suppression d'un poste d'animateur à 28 heures hebdomadaires
- Création d'un poste d'adjoint d'animation 2ème classe à 28 heures hebdomadaires

Motif : ajustement du grade suite à recrutement.

Vote : Modification du tableau des effectifs

☞ **Adopté à l'unanimité**

9 – Signature de la convention relative au prêt de vélo à assistance électrique

Engagée dans le programme « Territoire à énergie positive pour la croissance verte » depuis mars 2014, la CC Trièves a bénéficié d'une enveloppe de 500 000 € du Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie pour conduire son projet de transition énergétique.

Ces fonds ont notamment permis d'acquérir un parc de 10 vélos à assistance électrique pour favoriser la mobilité douce sur le territoire par des prêts à long terme à des particuliers. Ces prêts sont cadrés par une convention précisant les modalités du prêt et les participations des particuliers aux coûts d'assurance.

Il est proposé d'autoriser le Président à signer les conventions et tout document en rapport avec les particuliers concernés.

Pour information, 30 candidatures ont été reçues et classées selon des critères définis par le comité de pilotage TEPOS. Ces 10 vélos ont été équitablement répartis géographiquement sur le territoire et les vélos sont remis aux bénéficiaires pour une utilisation d'octobre à fin mai. Le service Tourisme va réfléchir sur la meilleure façon d'utiliser ces vélos pendant l'été sans concurrencer les loueurs existants.

Vote : signature de la convention relative au prêt de vélo à assistance électrique

☞ **Adopté à l'unanimité**

10 – TEPCV : convention de subvention au projet de rénovation thermique pour les logements SDH à Gresse en Vercors

Engagée dans le programme « Territoire à énergie positive pour la croissance verte » depuis mars 2014, la CC Trièves a bénéficié d'une enveloppe de 2 000 000 € du Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie pour conduire son projet de transition énergétique. Ainsi, près de 90 % de cette enveloppe est consacrée aux aides à la rénovation pour les collectivités et les particuliers, dont 240 000 € consacrés au financement des projets de rénovation thermique des logements publics.

Par un appel à projet ouvert aux bailleurs en 2015, la communauté de communes a proposé des aides ciblées aux projets de rénovation thermiques ambitieux des logements sociaux, et a choisi d'attribuer une aide forfaitaire de 40 000 € au projet de rénovation thermique des logements SDH de Gresse en Vercors. Ces 40 000 € sont financés à hauteur de 32 000 € par l'enveloppe TEPCV, et la SDH s'engage par cette convention à restituer les CEE de l'opération pour compenser l'autofinancement de la CC Trièves. Il est proposé d'autoriser le Président à signer la convention.

Eliane Paquet souhaiterait que la même démarche soit mise en place avec l'OPAC.

Une rencontre est prévue avec l'OPAC afin d'aborder et d'acter certains points. Daniel Niot espère que les prochaines discussions permettront d'avancer sur ce sujet.

Vote : TEPCV : convention de subvention au projet de rénovation thermique pour les logements SDH à Gresse en Vercors

☞ Adopté à l'unanimité

11 – Convention de partenariat avec l'Association Forêts Trièves-Beaumont-Matheysine pour l'aide au reboisement en forêt privée

Engagée dans le programme « Territoire à énergie positive pour la croissance verte » depuis mars 2014, la CC Trièves a bénéficié d'une enveloppe de 2 000 000 € du Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie pour conduire son projet de transition énergétique.

Ce programme prévoit notamment la création d'un fonds d'aide à la plantation pour favoriser le repeuplement forestier en forêt publique et privée et faire face au déficit de régénération naturelle. Les aides seront attribuées par appel à projet. Un comité de sélection formé de représentants de l'ONF, du CRPF, de l'AFTBM et de la CCT validera les projets financés.

L'aide sera attribuée aux propriétaires forestiers privés à hauteur de 70 % du montant des travaux (fourniture plants, protection gibier, travail sol et plantation) sur présentation de justificatifs par l'intermédiaire de l'AFTBM (Association Forestière Trièves Beaumont Matheysine). Une convention organise le contenu et les conditions du partenariat entre la Communauté de Communes du Trièves et l'AFTBM pour la mise en œuvre du fonds de reboisement auprès des propriétaires forestiers privés du Trièves.

A ce titre, il est proposé d'approuver la convention entre la CCT et l'AFTBM et d'autoriser le Président à signer les pièces nécessaires à la mise en œuvre de l'opération.

Claude Didier s'interroge sur la diversité d'espèces forestières.

Un cahier des charges où il sera question de diverses espèces est en cours de rédaction, indique Jean-Bernard Bellier.

Vote : Convention de partenariat avec l'Association Forêts Trièves-Beaumont-Matheysine pour l'aide au reboisement en forêt privée

☞ Adopté à l'unanimité

12 – Demande de subvention pour l'animation et la charte forestière du Trièves

Dans le cadre de la charte forestière Trièves, la mise en œuvre du programme d'actions demande une animation d'un équivalent temps plein partiellement subventionné (cf. délibération n° 2016-83). Compte tenu des précisions concernant les critères d'éligibilité du financement dans le cadre du programme LEADER, le plan de financement a été modifié comme ci-dessous.

DEPENSES		RECETTES		
Objet	Montant	Financier	Montant	Taux
Animation CFT (1 ETP) de juin à décembre 2016	21 150,00 €	FEADER au titre du LEADER	17 320,00 €	64 %
Frais de déplacement	500,00 €	Autofinancement (appelant du FEADER)	3788,50 €	16 %
Coût indirect	5 412,50 €	Autofinancement CCT	5 954,00 €	20 %
TOTAL DES DEPENSES	27 062,50 €	TOTAL DES RECETTES	27 062,50 €	100 %

A ce titre, il est proposé d'approuver le plan de financement ci-dessus et de déposer les demandes de subventions au titre du LEADER.

Vote : Demande de subvention pour l'animation et la charte forestière du Trièves

☞ Adopté à l'unanimité

13 – Demande de subvention pour l'animation et la mobilisation du bois en forêt privée

Par délibération en date du 7 juillet dernier, le conseil communautaire a approuvé l'animation par le CRPF pour favoriser notamment la création de sentiers de desserte forestière. Compte tenu des précisions

concernant les critères d'éligibilité du financement dans le cadre du programme LEADER, le plan de financement a été modifié comme ci-dessous.

DEPENSES		RECETTES		
Objet	Montant	Financier	Montant	Taux
Animation, mobilisation en forêt privée TTC pour l'année 2016	24 000,00 €	FEADER au titre du LEADER	15 360,00 €	64 %
		Autofinancement (appelant du FEADER)	3 840,00 €	16 %
		Autofinancement CCT	4 800,00 €	20 %
TOTAL DES DEPENSES	24 000,00 €	TOTAL DES RECETTES	24 000,00 €	100 %

A ce titre, il est proposé d'approuver le nouveau plan de financement.

Vote : Demande de subvention pour l'animation et la mobilisation du bois en forêt privée

☞ Adopté à l'unanimité

14 – Soutien du projet Biotope de Terre Vivante

La Scop Terre Vivante souhaite développer son attractivité en lançant le projet Biotope. Il s'articule autour de trois axes :

- une forêt jardin,
- une serre laboratoire biomimétique
- une randonnée d'interprétation.

Ces trois axes ont comme outil de compréhension le champignon et nécessite de l'observation, de la recherche et de l'expérimentation, avec comme but l'innovation, la redynamisation de Terre Vivante, le maintien et l'implication du centre sur le territoire. Ce projet repose sur des bases collaboratives de réseaux pluridisciplinaires. L'ensemble de ce projet innovant vise un maintien de Terre Vivante sur le territoire, l'atteinte d'un équilibre économique du centre, le développement de sa fréquentation et le développement de la capacité d'emploi (2 à 3 créations de postes sont prévues en hypothèse basse). Ces emplois permettront de fixer des compétences présentes sur le territoire qui ont tendance à s'exporter sur les agglomérations. Le projet se construisant avec des intervenants et partenaires locaux, il a donc un impact économique direct sur le territoire.

Ce projet vise à travailler autour d'une richesse du territoire : la forêt et sa biodiversité. Elle regroupe et formalise une offre touristique pouvant créer une économie supplémentaire et indirecte.

Le projet s'élève à 55 000 € la première année. La commission économie – agriculture a souhaité soutenir financièrement ce projet la 1^{ère} année afin que le porteur de projet puisse bénéficier d'un soutien financier du Leader (22 000 €).

Il est proposé d'attribuer une **subvention exceptionnelle de 4 000 €** à Terre Vivante pour le développement de ce projet. Cette subvention sera affectée sur le budget économie – agriculture à l'article 6745 : subventions exceptionnelles dans le cadre d'intervention économique.

Bernard Coquet précise que la commune de Mens va également aider ce projet à hauteur de 1500€. Celui-ci associe à la fois un potentiel naturel et un certain nombre de partenaires scientifiques, ce lui paraît tout à fait exemplaire. Les débouchés dépassent largement les limites du Trièves et peuvent permettre de sortir d'une certaine stagnation. Certes, ce projet comporte un risque mais c'est la loi de la recherche fondamentale. Ce projet prouve que le territoire peut s'engager dans la voie de la modernité.

Il permettra de créer 3 emplois dans les 3 prochaines années pour des chercheurs dans le domaine de l'équilibre écologique et de l'énergie.

Selon Ameline Diénot, il est important de communiquer sur ce genre de projet. S'agissant d'un support pédagogique de taille, offrir aux écoles la possibilité de le visiter serait un vrai plus.

Claude Didier trouve dommage de n'avoir pas invité le directeur de Terre Vivante pour expliquer la démarche en conseil communautaire.

Pour Michel Picot, il s'agit d'un projet qui se positionne au bon endroit dans le territoire et qui est porteur en terme d'image.

Vote : Soutien du projet Biotope de Terre Vivante

☞ Abstentions : 2 Pour : 36

15 – Convention de mise à disposition de 2 agents intercommunaux aux communes d'Avignonet, Gresse en Vercors, St Martin de la Cluze, Sinard et à l'association SOS Récré

La fabrication des repas pour les cantines scolaires des écoles de Monestier de Clermont (compétence CCT) et des communes d'Avignonet, Gresse en Vercors, Sinard, Saint Martin de la Cluze et l'association SOS Récré s'effectue à la cuisine du collège de Monestier de Clermont.

Deux agents intercommunaux sont mis à la disposition du collège pour la fabrication de ces repas au bénéfice de ces collectivités et ce par convention.

L'objet de cette convention est de fixer les conditions de la mise à disposition de ces agents intercommunaux.

La répartition du coût entre les collectivités locales s'effectue selon les effectifs maximum au sein des restaurants scolaires à la rentrée 2016 et selon le détail ci-dessous.

Année 2016/2017 et suivantes :

Collectivités	Effectifs maximum 2016	Heures effectives pas jour	Part en %	Répartition coûts collectivité 2015/2016
CC TRIEVES SELF	95	8	49,23	25 837,29 €
CC TRIEVES LIAISON CHAUDE	70	2,36	14,51	7 612,77 €
SINARD	80	2,69	16,58	8 700,31 €
SAINT MARTIN DE LA CLUZE	30	1,01	6,22	3 262,62 €
AVIGNONET	35	1,18	7,25	3 806,39 €
GRESSE EN VERCORS	20	0,67	4,14	2 175,08 €
SOS RECRE	10	0,34	2,07	1 087,54 €
TOTAL	340	16,25	100,00	52 482,00 €

Vote : Convention de mise à disposition de 2 agents intercommunaux aux communes d'Avignonet, Gresse en Vercors, St Martin de la Cluze, Sinard et à l'association SOS récré

☞ Adopté à l'unanimité

16 – Conventions pour la participation au fonctionnement de l'EMALA avec les communes du Gua et de Miribel Lanchâtre pour l'année scolaire 2016/2017

La Communauté de Communes du Trièves est la structure porteuse de l'EMALA (Equipe Mobile d'Animation et de Liaison Académique) qui intervient sur le canton de Monestier de Clermont, la commune de Miribel Lanchâtre et la commune du Gua.

Les conventions ont pour objectif de fixer les conditions de participations financières de la commune du Gua et de la commune de Miribel Lanchâtre. Les participations financières sont calculées au prorata du nombre d'élèves scolarisés. Le montant par élève est fixé à 23 € par année scolaire. Il est proposé d'autoriser le Président à signer les conventions pour les participations de fonctionnement de l'EMALA Nord avec les communes du Gua et de Miribel Lanchâtre

Vote : conventions pour la participation au fonctionnement de l'EMALA avec les communes du Gua et de Miribel Lanchâtre pour l'année scolaire 2016/2017

☞ Adopté à l'unanimité

17 – Demande de subvention 2016/2017 auprès du Département pour le fonctionnement du poste EMALA Sud Clelles-Mens et du poste EMALA Nord Monestier de Clermont

La Communauté de Communes du Trièves a la compétence Vie scolaire et assure la gestion des deux postes EMALA qui couvrent ce territoire :

- 1 poste EMALA Sud qui couvre les 9 écoles des cantons de Mens et de Clelles
- 1 poste EMALA Nord qui couvre les écoles du canton de Monestier de Clermont + les élèves des communes de Miribel Lanchâtre et du Gua (école de Prélenfrey).

Le Département de l'Isère subventionne le fonctionnement de ces deux postes sur la base d'une part fixe de 5 000 € par poste EMALA et d'une subvention variable de 8€ par enfant soit un total de 7 816 € pour le poste EMALA Mens/Clelles et 10 640 € pour le poste EMALA Nord Monestier de Clermont.

Il est proposé d'autoriser le Président à déposer une demande de subvention auprès du Département de l'Isère pour le fonctionnement des deux postes EMALA Sud (Mens/Clelles) et EMALA Nord (Monestier de Clermont), au titre de l'année scolaire 2016/2017 pour un montant total de **18 456 €**.

Vote : Demande de subvention 2016/2017 auprès du Département pour le fonctionnement du poste EMALA Sud Clelles-Mens et du poste EMALA Nord Monestier de Clermont

☞ Adopté à l'unanimité

18 – Cotisation de la CCT à l'association « Sur les pas des Huguenots »

Afin de participer aux actions de développement du projet européen mené par l'association « Sur les Pas des Huguenots », il est proposé au conseil communautaire d'approuver le versement d'une cotisation d'un montant de 1200 € à l'association au titre de l'année 2016.

Vote : Cotisation de la CCT à l'association « Sur les pas des Huguenots »

☞ Adopté à l'unanimité

19 – Location de locaux destinés au service Tourisme

Le service Tourisme s'installe en novembre 2016 dans des locaux disponibles au-dessus de la mairie de Clelles, propriété de la commune. Ce nouveau pôle sera dédié à la promotion et au développement touristique du territoire. Il regroupera l'ensemble des agents du service en dehors des périodes d'accueil touristique au sein des différents Bureaux d'Information Touristique. La location des locaux s'élève à un montant de 350 € par mois, eau et chauffage compris, à compter du 1^{er} novembre 2016.

Il est proposé au conseil communautaire d'autoriser le Président à signer le bail de location.

En raison de travaux d'aménagement à réaliser, de l'installation de lignes téléphoniques et à l'accès Internet, l'entrée dans les lieux se fera au plus tard en début d'année 2017.

Vote : Loyer versé à la commune de Clelles pour la location de locaux destinés au service Tourisme

☞ Adopté à l'unanimité

20 – Avenant pour prestation d'enlèvement des huiles usagées – marché Déchetterie – lot 16 – Titulaire SEVIA

Suite à l'arrêté du 8 août 2016, relatif au ramassage des huiles usagées, supprimant la gratuité de la prestation, il convient de passer un avenant au **marché n° 03/2015- Stockage, transport et traitement des déchets issus des déchetteries de la Communauté de communes du Trièves**, afin d'être conforme à la réglementation en vigueur. La prestation devient payante dans les conditions suivantes:

Huiles minérales usagées	Tarif € H.T.
Forfait approche par passage Zone B Intervention sous 10 jours ouvrés	59 €
Forfait prestation par intervention et par conteneur	149 €
Total par intervention	208 €

Vote : Avenant pour prestation d'enlèvement des huiles usagées – marché Déchetterie – lot 16 – Titulaire SEVIA

☞ Adopté à l'unanimité

21 – Rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets – Année 2015

Christophe Drure présente le rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets pour l'année 2015. Ce rapport doit être présenté devant chaque conseil municipal.

Dominique Parlouar et Laurent Viallard constatent un changement de comportement des habitants et la présence de déchets autres que ceux autorisés dans les containers collectifs.

Pour Christophe Drure, le « tout plastique » va permettre la baisse des refus de tri. Globalement, le Trièves et ses habitants trient correctement.

Ameline Diénot souhaite une meilleure communication sur le tri.

22 – Remboursement de frais dans le cadre des journées du Patrimoine

Le Musée du Trièves a organisé le samedi 17 septembre dernier, dans le cadre des Journées Européennes du Patrimoine, une conférence autour de l'exposition temporaire « Le Fait religieux en Trièves », en partenariat avec L'Association Hôtel Europa.

Philippe JOUTARD en fut le conférencier, autour de la thématique de « L'enseignement des religions et la laïcité ».

Il est proposé de rembourser au conférencier les frais occasionnés (billet de train, hôtel, restaurant, et indemnités de frais kilométriques) pour un montant maximum de 276.75€.

Vote : Remboursement de frais dans le cadre des journées du Patrimoine

☞ Adopté à l'unanimité

23 - Questions diverses

☐ Informations diverses :

Jérôme Fauconnier remercie la commune de St Martin de Clelles d'avoir accueilli les conseils communautaires. Il rappelle que, pendant les travaux, le conseil communautaire sera accueilli par la commune de Roissard.

▣ **Retour sur les réunions publiques :**

Le Président rappelle la baisse des dotations de l'Etat subie par la CCT alors que les charges ont continué d'augmenter et que s'imposent à la CCT d'importantes dépenses de fonctionnement et d'investissement. La CCT a engagé un travail avec le cabinet Stratorial afin de trouver des pistes de réflexion pour pallier ces difficultés. Les solutions proposées par cette étude portent sur 3 volets : la fiscalité, le pacte scolaire et la participation des communes.

La discussion porte sur les critères de centralité différents selon l'étude Stratorial ou les services de l'Etat, sur le choix de faire porter le potentiel financier sur la population DGF ou INSEE et enfin sur l'effort fiscal.

Sur le fond, il convient de prendre en compte la diversité des situations selon les communes et les potentiels financiers.

Jérôme Fauconnier présente le comparatif des 2 solutions envisagées : soit l'imposition directe par la Communauté de communes du Trièves (4.41% TH par exemple), soit la participation selon les critères de l'étude Stratorial.

L'imposition directe est plus facile, puisqu'il suffit juste d'obtenir la majorité simple du conseil communautaire, et présente un coût politique moindre pour la Communauté de communes du Trièves et pour les communes.

Selon les critères de Stratorial, il faudrait un lissage de l'attribution de compensation sur 3 ans, et une participation différenciée selon les moyens de chacune des communes. Ainsi, la totalité du besoin ne serait pas forcément reportée sur la fiscalité.

Les maires doivent présenter ces propositions devant leurs conseils municipaux qui devront rendre un avis de principe avant le 20 novembre prochain sur les questions suivantes :

- Etes-vous d'accord avec le principe d'une correction d'attribution de compensation en adéquation avec la réalité du coût de la compétence Vie scolaire ?
- Etes-vous d'accord pour une participation financière de votre commune pour consolider la situation financière de la CCT ?

Dans un premier temps, une délibération n'est pas nécessaire ; il s'agira juste que les conseils municipaux répondent clairement à ces deux questions par oui ou par non.

La CLECT se réunira le 5 décembre prochain afin de débattre du pacte scolaire pour les communes ayant laissé la compétence « Ecoles » et de la participation communale aux finances de la CCT. Les représentants des communes à la CLECT doivent refléter l'avis des conseils municipaux.

La décision finale sera prise en conseil communautaire en janvier prochain.

Pour Bernard Coquet, le libellé de la 2^{ème} question est complexe et peu clair.

Jérôme Fauconnier explique que le curseur peut être positionné différemment. Les simulations sont faites en fonction de l'effort fiscal ou du potentiel INSEE ou DGF. Avant d'entamer des discussions sur ces points, il faut être sûr que certaines communes ne refuseront pas de participer ; dans ce cas, les discussions s'arrêteraient.

Christian Roux, pour sa part, s'interroge sur le montant des participations dans l'hypothèse où toutes les communes donnent leur accord.

La discussion relative au niveau de participation interviendra ultérieurement répond le Président ; la solution fiscale peut être mixée avec les participations communales. Le plus important aujourd'hui est de prendre une position de principe.

Pierre Suzzarini partage l'avis de Bernard Coquet ; pour sa commune, le fait de discuter ne posera pas de problème mais pour la participation financière telle que proposée par Stratorial, la réponse sera négative. La question est trop fermée et la notion de discussion n'apparaît pas. Une reformulation de la question lui semble nécessaire.

Pour Guillaume Gontard, effectivement, avec une question rédigée de cette manière, le risque est que les communes répondent par la négative. Peut-être qu'il sera possible de trouver des solutions intermédiaires au sein de la CLECT.

Pour Frédérique Puissat, cette question a déjà été longuement abordée et les questions paraissent claires. Il convient désormais d'y répondre. Le maire doit accompagner les discussions dans les conseils municipaux.

Pourtant, pour Ameline Diénot, il paraît légitime que certains ne veuillent prendre aucun risque ni aucun engagement sans connaître précisément les montants.

Selon Laurent Viillard, il serait préférable d'appliquer une autre méthode que celle de la baisse des attributions de compensations.

Pour Jean-Pierre Agresti, il est important que les questions soient posées à chaque commune et que celles-ci puissent en discuter de manière à donner du sens à cette communauté de communes.

Jérôme Fauconnier rappelle le nombre important de réunions de la commission « finances » puis les réunions publiques, aujourd'hui, il convient de décider. Un courrier explicatif sera envoyé. Si la réponse à la première question est négative, le nouveau groupe scolaire ne pourra pas être mis en place. Le timing est très serré, mais il convient de démontrer que les 28 communes sont capables de s'engager ensemble afin de trouver une solution. Il compte sur l'engagement des communes et propose de reformuler les questions.

Pour Bernard Coquet, la question à se poser est assez claire : la CCT fait-elle reporter l'effort sur les communes ?

Il rappelle les prémices de l'étude de Stratorial ; en caricaturant, il est question de prendre aux riches pour donner aux pauvres. Aujourd'hui, la CCT va transférer une partie de son besoin sur les communes via l'attribution de compensation, l'arbitrage se fera donc au niveau communal.

Pour le Président, la véritable question posée par Stratorial porte sur le fait de tout reporter ou pas sur l'effort fiscal. Il s'agit d'une vraie question politique. Il est possible de se servir des marges de manœuvre de certaines communes et de prendre en compte la capacité des communes et ainsi ne pas faire tout peser sur la fiscalité. Il existe une vraie volonté d'agir de manière moins pesante et équitable et il est nécessaire de trouver une solution. L'appui des maires est essentiel, car à l'échelle communale, les problèmes de la CCT paraissent plus lointains.

Pour Alain Rougale, reformuler la question n'est pas la bonne solution ; si la question est ouverte et porte uniquement sur le fait de discuter, il n'y a aucun engagement financier. Or, la situation a été suffisamment expliquée et il faut désormais se prononcer et s'engager.

Victor Vecchiato renchérit : la question est de savoir précisément si les communes veulent apporter une participation financière à la CCT.

Pour Ameline Diénot, le résultat doit être équilibré entre la Communauté de communes du Trièves et les communes.

Jérôme Fauconnier rappelle l'extrême complexité de la démarche ; même si les communes sont d'accord sur le principe, il n'est pas du tout sûr d'aboutir à une solution mais au moins le principe d'étudier une position commune sera acté.

Plusieurs élus se disent prêts à étudier jusqu'à quel niveau leurs communes pourront aller.

. Le Président propose de reformuler les 2 questions de la manière suivante :

1/ Pacte scolaire : Etes-vous d'accord pour étudier le principe d'une correction de votre attribution de compensation de façon à ce qu'elle soit en adéquation avec la réalité des coûts de la compétence ?

2/ Participation des communes : Etes-vous d'accord pour étudier le principe d'une participation financière de votre commune, via une diminution des attributions de compensation, pour contribuer à tout ou partie aux besoins de financement de la Communauté de Communes ?

Les communes doivent donc s'engager à venir discuter et étudier le principe d'une participation financière d'ici le 20 novembre prochain.

Ligne Grenoble- Veynes :

Claude Didier s'interroge sur une rumeur relative à la suppression de la ligne SNCF. Il trouve dommage que la conseillère régionale soit absente car elle aurait pu apporter des éléments de réponses.

Pour Jérôme fauconnier, il n'y a pas d'éléments précis à ce jour.

Jean-Pierre Agresti informe qu'un chiffrage a été fait par la SNCF et que Mr Wauquiez a pris l'engagement d'associer la région PACA avec Auvergne-Rhône-Alpes pour lancer une simulation permettant de vérifier les chiffres avancés par la SNCF.

Le maintien de cette ligne dépend en grande partie de la région PACA et ne dépend pas de décisions exclusivement régionales.

Cette ligne fait partie des lignes inscrites dans le programme Etat/Région souligne Jérôme Fauconnier.

Frédéric Aubert précise que de nombreux investissements ont été faits et notamment sur la partie Grenoble/Lus mais il reste beaucoup à faire sur le reste de la ligne.

Compte tenu de l'incertitude pesant sur cette ligne, la CCT ne devrait-elle pas affirmer clairement son positionnement pour sa défense demande Claude Didier.

Le Président précise que prendre une motion ne suffirait pas, il serait également nécessaire de contribuer financièrement.

Jean-François Helly trouve intéressant le modèle Suisse ou Autrichien avec le développement de trains touristiques et la mise en place de systèmes attractifs.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30